

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 6 mai 2024

Sur proposition de Laurent Sorel

Vœu pour la sauvegarde de la salle de danse du centre sportif Alfred Nakache

Considérant la décision notifiée par mail aux associations concernées d'agrandir le dojo du deuxième étage du centre sportif Nakache en abattant la cloison séparant le dojo et la salle de danse « pour faire place à un dojo sur l'intégralité des deux aires »,

Considérant que ce projet d'aménagement d'un dojo de 270 m² prétend s'inscrire dans le volet 1000 dojos développé par la Fédération Nationale de Judo dans le cadre du programme national lancé à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, « 5000 équipements-Génération 2024 »,

Considérant que le projet tardivement révélé de construire une salle de danse à la place de la terrasse du 3^{ème} étage d'ici 2 ans et demi alors qu'à l'origine un budget de 4,5 millions était prévu pour l'agrandissement du dojo du 3^{ème} étage, reste d'autant plus flou

Considérant qu'un budget de 4,5 millions a été prévu par la ville alloué par la ville de Paris pour agrandir le dojo du 3^{ème} étage en aménageant la terrasse attenante. La mairie du 20^{ème} a ajouté 0,750 millions de budget participatif. Ce projet fort coûteux sera opérationnel dans 2 à 3 ans.

Considérant que ce réaménagement du centre sportif se fait au bénéfice de l'AJA Paris XX qui aurait l'usage exclusif et gratuit du deuxième étage pour au moins 10 ans,

Considérant que des interrogations persistent néanmoins sur le respect des pré requis pour ce type de projet au centre sportif Nakache vu qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau dojo mais d'en rénover un en l'agrandissant et que l'agrandissement ne se fait pas sur un local vacant,

Considérant que l'AJA Paris XX est un club de haut niveau à rayonnement national qui s'adresse aussi à un public de proximité et aux écoliers du 20^{ème} arrondissement,

Considérant le programme « solidaire » particulièrement ambitieux présenté par l'AJA Paris XX qui nécessite plus d'espace disponible mais qui pourrait tout à fait se déployer dans des équipements à proximité des écoles ciblées comme le dojo Alain Mimoun ou le dojo des Amandiers sans nécessiter un grand dojo de 270 m²,

Considérant que l'extension du dojo risque de se faire en détruisant une salle de danse unique et en chassant 14 petites associations de proximité (300 adhérent.e.s en tout, 200 présent.e.s par semaine) qui participent de la richesse associative du quartier et qui ont réussi à fidéliser les habitant.es au travers d'activités variées

comme la danse contemporaine, le yoga, la gym et remise en forme pour les seniors, la danse pré natale, le taïchi...

Considérant que la pétition « Sauvons la salle de danse du centre Nakache » lancée par les 14 associations chassées du lieu recueille plus de 4000 signatures et témoigne d'une mobilisation importante des habitant.e.s pour sauvegarder cette salle de danse et ce lieu de proximité,

Considérant que les propositions bien tardives de « relogement » des associations par la mairie se font sous la pression vu la difficulté d'obtenir des autorisations d'occupation temporaire à Paris,

Considérant que cette décision a été prise dans des conditions qui restent à éclaircir et sans concertation en amont ni avec les associations ni avec les élu.e.s,

Considérant que les associations doivent s'organiser dans l'urgence pour la rentrée de septembre 2024 sans aucune certitude de pouvoir garder leurs adhérent.e.s dans le déménagement et sans visibilité sur Alfred Nakache inauguré en 2009 qui a été le fruit d'une mobilisation des habitant.e.s du quartier Belleville et qui accueille aujourd'hui plusieurs associations sportives et artistiques,

Considérant que le lieu choisi pour l'extension du dojo n'est pas vacant comme pourtant l'exige le cahier des charges du programme « mille dojos »,

Considérant que l'extension du dojo risque de se faire aux dépens de petites associations qui participent de la richesse associative du quartier et qui ont réussi à fidéliser les habitant.es au travers d'activités variées comme la danse contemporaine, le yoga, la gym et remise en forme pour les seniors, la danse pré natale, le taïchi...

Considérant qu'il n'est pas possible que le développement du sport de haut niveau se fasse aux dépens des activités pluridisciplinaires sportives et artistiques de proximité à destination du plus grand nombre,

Considérant le vote du vœu du Conseil de quartier de Belleville lors du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024,

Sur proposition de Laurent Sorel le Conseil d'arrondissement du 20^{ème} émet le vœu que :

-la ville de Paris clarifie les raisons pour lesquelles le projet initial d'extension du dojo du 3^{ème} étage a été abandonné dans l'urgence et sans concertation en faveur de ce projet d'extension du dojo du 2^{ème} étage

-la ville de Paris clarifie les conditions de faisabilité de la construction d'une salle de danse à la place de la terrasse du 3^{ème} étage du centre sportif Nakache (existence d'une étude de faisabilité, de documents liés au démarrage des travaux...)

-la ville de Paris accepte de recevoir ensemble les associations qui le demandent ainsi que l'AJA Paris XX pour réfléchir à une alternative à la destruction de la salle de danse